



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 2 de 12

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:

GHS02-GHS07-GHS09

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P260 Ne pas respirer Aérosol.
 P280 Porter un appareil de protection des yeux/du visage..
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment avec Eau et savon..
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**373 Huile contacts 07373020AB**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
921-024-6	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane	20 - < 25 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475514-35		
927-510-4	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	20 - < 25 %
64742-49-0	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-38-51-53-65-67	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411	
01-2119475515-33		
203-777-6	n-hexane	0,1 - < 1 %
110-54-3	Repr. Cat. 3, F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-62-48/20-65-38-67-51-53	
601-037-00-0	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H361f H315 H336 H373 H304 H411	
203-806-2	cyclohexane	< 0,1 %
110-82-7	F - Facilement inflammable, Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R11-65-38-67-50-53	
601-017-00-1	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H225 H315 H336 H304 H400 H410	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigüe,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

**373 Huile contacts 07373020AB**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 4 de 12

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes.



373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 5 de 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
110-54-3	n-Hexane	20	72		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione (/g créatinine)	5 mg/g	Urine	en fin de poste

Conseils supplémentaires

- a no restriction
- b End of exposure or shift
- c in long-term exposure: after several shifts
- d prior to next shift

TWA (EC): time-weighted average

U: Urea

B: Blood

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
DIN EN 166

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) 480min
Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm
DIN EN 374

Protection de la peau

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 6 de 12

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: sur le solvant

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): non applicable

Modification d'état

Point de fusion: Aucune information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -40 °C

Point de sublimation: Aucune information disponible.

Point de ramollissement: Aucune information disponible.

Point d'éclair: -80 °C

Limite inférieure d'explosivité: 1 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 11 vol. %

Température d'inflammation: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 0,745 g/cm³ DIN 51757

Densité apparente: Aucune information disponible.

Hydrosolubilité: insoluble

Coefficient de partage: Aucune information disponible.

Viscosité dynamique: Aucune information disponible.

Viscosité cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: Aucune information disponible.

Densité de vapeur: Aucune information disponible.

Taux d'évaporation: Aucune information disponible.

Test de séparation de solvant: Aucune information disponible.

Teneur en solvant: Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en solide: Aucune information disponible.

Densité Les indications se rapportent à la matière active technique.
pression - bar (20°C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit avec les : Agent oxydant



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 7 de 12

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 23,3 mg/l	Rat	
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques				
	par voie orale	DL50	5500 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	2770 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	23,3 mg/l	Rat	
110-54-3	n-hexane				
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 31,86	Rat	
110-82-7	cyclohexane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	dermique	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 32,88	Rat	

Irritation et corrosivité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 8 de 12

Provoque une irritation cutanée.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Contact avec la peau: Irritant.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane), (Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques), (n-hexane), (cyclohexane)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1-10 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 10 - 100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
64742-49-0	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 - 10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>10 - 100	72 h	Toxicité pour les algues	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	>1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	
110-82-7	cyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,53 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,4 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 9 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane			
	OECD Guideline 301 F	98%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-49-0	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes cycliques, < 5% n-hexane	3,4 - 5,2
110-54-3	n-hexane	3,9

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/VPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

**373 Huile contacts 07373020AB**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 10 de 12

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	AÉROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	AEROSOLS
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1
Marine polluant:	Yes
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1950
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	AEROSOLS, inflammable
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	2.1
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

373 Huile contacts 07373020AB

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 11 de 12

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui
 Matières dangereuses: Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes cyclique, < 5% n-hexane

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): VOC-CH: 0,081 kg/200ml (72,1 % w/w)
 VOC 1999/13/EG: 72,1 % w/w

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

94/69 / EC (21 ATP). Benzene content is less than 0.1%. It applies the annotation P. Classification and labeling as carcinogenic is not necessary.

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,14.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IATA: International Air Transport Association
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
 WEL (UK): Workplace Exposure Limits
 TWA (EC): Time-Weighted Average
 ATE: Acute Toxicity Estimate
 STEL (EC) Short Term Exposure Limit
 CL50: Lethal Concentration
 EC50: half maximal Effective Concentration
 ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

11 Facilement inflammable.
 38 Irritant pour la peau.
 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 51 Toxique pour les organismes aquatiques.

**373 Huile contacts 07373020AB**

Date d'impression: 26.05.2015

Code du produit: 11A07373020AB

Page 12 de 12

- | | |
|----|---|
| 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 62 | Risque possible d'altération de la fertilité. |
| 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|-------|--|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H361f | Susceptible de nuire à la fertilité. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)